

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-334 DU 17 JUILLET 1997

Portant approbation du budget prévisionnel
de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau
(SBEE) pour l'exercice 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Loi N° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à
l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-615 du 31 décembre 1996 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie
et de l'Hydraulique ;

VU le Décret N° 89-123 du 30 Mars 1989 portant approbation des
Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;

SUR Proposition du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Mai 1997 ;

.../...

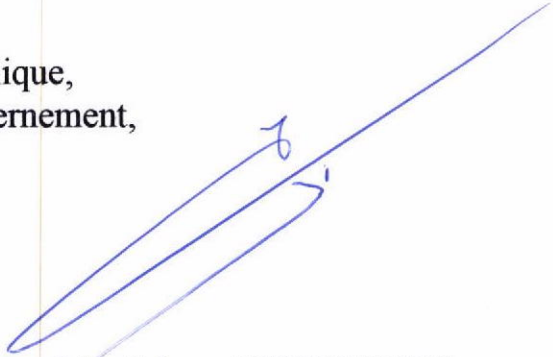
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1997 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 JUILLET 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

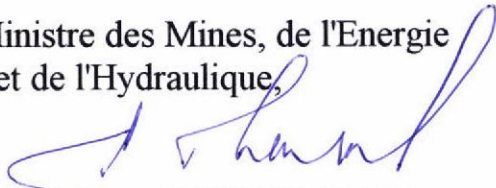
Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Mines, de l'Energie
et de l'Hydraulique,


Emmanuel GOLOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4
MMEH 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-